

## Conseil Municipal de VENOUSE

### Séance du Jeudi 20 Juin 2019

Présents : Mmes : Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT.

Mrs : Michaël BERTRAND, François COLLET, Yves ERFORT, Michel HUET.

Absents : Mme Anne TESTUT (excusée), Mr. Thomas JAVEL.

Secrétaire de séance : Michel HUET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 Avril 2019
- SDEY : Extension du poste « Chaubard » et adhésion au service CEE.
- Transfert de compétence eau au SIVU du moulin des Fées : adoption de l'arrêté du préfet.
- Logement communal : Location.
- Raccordement au réseau pluvial.
- Affaires diverses.

---

**Point n°1** : Le compte-rendu du 11 / 04 / 2019 est adopté à l'unanimité.

**Point n°2** : Suite à la demande de la menuiserie BONNOT la puissance en distribution du poste « Chaubard » doit être renforcée. Ceci ne peut être fait sans une refonte de ce poste dont la puissance a déjà été portée au maximum.

Le coût de refonte du poste est de 28 179,11 € TTC

Dans cette refonte une partie des frais est en relation avec les Télécoms et incombe à la commune :

La part communale serait de 4 254,49 € HT

Le syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) assumerait le solde soit :

23 924,62 € TTC.

Cette refonte est approuvée à l'unanimité.

- Le SDEY a fait une information au conseil municipal sur les certificats d'économies d'énergie (CEE) qui portait sur le principe général de ce dispositif, l'obtention des CEE, leur revente et la répartition du montant entre la commune et le SDEY.

Une convention sera passée avec le SDEY pour profiter de ce dispositif.

Approbation à l'unanimité.

**Point n°3** : Lors du C.M. du 11 avril 2019, le point 8 portait sur la fusion du SIVU du moulin des Fées et du SAEP de la région de Ligny le Châtel au 1 Janvier 2020. Fusion acceptée par 6 voix et une abstention. Le préfet de l'Yonne a pris un arrêté qui ne change rien sur le fond mais rajoute quatre communes au futur Syndicat et reste très flou quant à la gestion du personnel employé par les syndicats.

L'arrêté du préfet est approuvé : 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

**Point n°4 :** Le logement communal sera bientôt disponible à la location.

- Le diagnostic énergétique est à faire
- Le bail doit être établi par un notaire.

Une personne a déjà fait une démarche auprès de monsieur le Maire en vue de sa location. Celle-ci est fixée à 650,00 € par mois, mais une demande va être faite à un professionnel de l'immobilier pour affiner ce chiffre.

La personne intéressée souhaite déposer des meubles dans le garage de la maison dès le 1<sup>er</sup> Août  
Il faudrait donc que le bail soit prêt pour cette date ainsi que le diagnostic énergétique.

Le conseil municipal approuve cette location à l'unanimité sous réserve que les obligations administratives soient remplies.

**Point n°5 :** Raccordements aux eaux pluviales.

Jusqu'alors le coût du raccordement aux eaux pluviales était assumé par la commune.

Monsieur le maire précise que le coût des futurs raccordements serait onéreux, compte tenu de la situation des tuyaux d'évacuation placés sous les rues, et que cette dépense allait fortement grever le budget.

Après discussion sur les solutions possibles il est proposé au vote la décision suivante : en cas de demande de raccordement aux eaux pluviales la mairie fera établir un devis, sous réserve que le demandeur s'engage à accepter ce devis et en assume les frais.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

**Point n°6 :** Affaires diverses.

- Suite à un accident au croisement de la rue de Grenelle et de la rue des Bourliers, il est proposé de mettre la rue de Grenelle en sens unique (elle serait interdite dans le sens rue de Pontigny – rue des Bourliers). Cette proposition n'ayant pas fait d'accord, il sera demandé la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h rue des Bourliers.
- Monsieur le maire propose de faire rentrer plusieurs camions de concassé pour la remise en état de plusieurs chemins, il est approuvé à l'unanimité et doit se renseigner sur les prix.
- Un courrier prônant la pose d'éoliennes a été reçu en mairie, la situation du village en vue de l'Abbaye de Pontigny rend ce courrier obsolète.
- Un arrêté de sécheresse mettant le département en vigilance orange a été pris par le préfet, aucune restriction dans l'usage de l'eau n'y est encore portée.
- Les défibrillateurs commandés vont être livrés en mairie.

Toutes les questions ayant été débattues, le Conseil Municipal prend fin à 21h 30.

Le maire  
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance  
Michel HUET